

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

DECRET N°74-336 du 10 décembre 1974

portant nomination de MM. AMOUSSOU-KPAKPA Henri, FAKOREDE Azaria et TOUKOUROU Taofiqui respectivement en qualité de Commissaires du Gouvernement aux Opérations d'Assurances, aux Opérations de Transit et auprès de la B.I.A.O.-Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
 - VU l'ordonnance N°74-68 du 18 novembre 1974, portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Révolution, du Bureau Politique dudit Conseil, des Conseils Provinciaux, de District, Communaux et Locaux de la Révolution ;
 - VU l'ordonnance N°73-71 du 16 octobre 1973, régissant les rapports entre l'Etat et les sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion et l'ordonnance N°74-47 du 28 juin 1974 qui l'a modifiée ;
 - VU le décret N°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret N°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU les décrets N°s 74-310 et 74-318 des 25 novembre et 2 décembre 1974, portant nomination des membres du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution ;
 - VU la décision du Bureau Politique du Conseil National de la Révolution en date du 6 décembre 1974 ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Mr AMOUSSOU-KPAKPA Henri, Magistrat, est nommé Commissaire du Gouvernement aux Opérations d'Assurances.

ARTICLE 2 - Mr FAKOREDE Azaria, Ingénieur des Travaux Statistiques, est nommé Commissaire du Gouvernement aux Opérations de Transit.

ARTICLE 3 - Mr TOUKOUROU Taofiqui est nommé Commissaire du Gouvernement auprès de la Banque Internationale de l'Afrique Occidentale-Dahomey.

.../...

ARTICLE 4 -- Le présent décret qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 10 décembre 1974

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

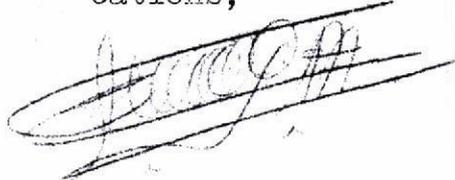
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,



Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU

Le Ministre des Travaux Publics,
Transports, Postes et Télécommuni-
cations,



Capitaine Léopold AHOUEYA

Ampliations : PR 8 CS 6 MF-MTP 6
autres ministères 11 CNR 4 SGG 4
SPD 2 DGP-DGAJL-INSAE 6 DET : Sec-
tion des Assurances 2 SONATRAC 2
Intéressés 3 IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde Chanc. 1 DGFP-DP 3 JORD 1 DB 1
DCF-DC-Solde 4 Trésor 4 JORD 1